

**Séance extraordinaire du
29 février 2016**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu habituel à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est lu et chacun confirme l'avoir reçu.

RÉS. 2016-02-20

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG 3 EST

Attendu que des soumissions ont été demandées pour les travaux de pavage du rang 3 Est;

Attendu que deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, soit :

Groupe Lechasseur ltée 206 590,20 \$ (taxes incluses)

Les Pavages Laurentiens, division de Sintra inc. 187 029,37 \$ (taxes incluses)

Attendu qu'après analyse, la soumission la plus basse est conforme;

Attendu que le financement des travaux sera fait par la réserve pour gravière pour 50 % de la dépense et par une subvention à recevoir du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélération des investissements sur le réseau routier local du programme Réhabilitation du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Les Pavages Laurentiens, division de Sintra inc. pour une somme de 187 029,37 \$ toutes taxes incluses pour le pavage du rang 3 Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général